

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(01)/ST/122
12 novembre 2001

(01-5719)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Quatrième session
Doha, 9 - 13 novembre 2001

Original: anglais

BULGARIE

Déclaration de M. Nikolay Vassilev Vice-Premier Ministre et Ministre de l'économie

Tout d'abord, permettez-moi d'exprimer ma gratitude au gouvernement de l'État du Qatar qui a accueilli cette quatrième Conférence ministérielle de l'OMC et de remercier le Secrétariat de l'OMC ainsi que le Comité d'organisation qatarien pour les efforts qu'ils ont déployés au niveau de l'organisation et de la logistique.

J'aimerais également rendre hommage au Président du Conseil général, au Directeur général et à tous les membres du Secrétariat qui ont travaillé sans relâche pour aplanir les divergences existantes et préparer cet événement.

La Conférence ministérielle de Seattle a ravivé l'espoir de voir l'Organisation mondiale du commerce répondre de manière adéquate aux défis et aux changements auxquels le monde économique est confronté aujourd'hui, se pencher comme il convient sur les questions liées au développement et sur d'autres thèmes et prendre la décision de lancer un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales. Aussi les travaux de cette quatrième Conférence ministérielle revêtent-ils une importance particulière.

Depuis 50 ans, les faits ont montré que le multilatéralisme contribuait à une croissance économique soutenue, à la prospérité mondiale et à de meilleures conditions de vie. La libéralisation des échanges a été très profitable pour l'économie des Membres. Il n'y a aucune raison de croire que la poursuite de la libéralisation des échanges et le renforcement des règles n'aboutiront pas à des résultats similaires.

Si nous nous préoccupons véritablement de l'avenir, nous devons saisir la possibilité qui nous est offerte par cette conférence. Il nous faut affronter la réalité et prendre les décisions qui façonneront nos économies et la vie de nos peuples pendant les décennies à venir, décisions qui sont dans l'intérêt collectif et individuel des Membres de l'OMC.

Pour renforcer encore son rôle et sa crédibilité, l'Organisation doit élargir sa composition. J'aimerais souhaiter la bienvenue aux nouveaux Membres et encourager les pays qui sont en train de négocier leur accession. Leur empressement à accéder à l'OMC montre bien que les pays reconnaissent l'importance du système commercial multilatéral et sont convaincus des avantages que l'OMC peut offrir à ses Membres, qu'il s'agisse de petits pays en développement ou de gros partenaires commerciaux.

La Bulgarie attache une grande importance au succès de la quatrième Conférence ministérielle de Doha et au lancement d'un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales. Notre délégation s'efforce d'y contribuer. Seule l'adhésion de tous à un commerce ouvert pourra stimuler la croissance.

Au cours des travaux qui ont été menés à Seattle et tout au long du processus de préparation de la Conférence ministérielle de Doha, la Bulgarie a apporté son soutien à un programme de négociations élargi qui assurerait que les intérêts et les avantages de tous les Membres de l'OMC seraient pris en compte de manière équilibrée.

Un des éléments des futures négociations auxquelles la Bulgarie attache une importance particulière est l'extension de la protection additionnelle des indications géographiques, au titre de l'article 23 de l'Accord sur les ADPIC, à des produits autres que les vins et spiritueux. La majorité des Membres de l'OMC sont favorables à de telles négociations et nous sommes heureux de voir qu'elles ont été prévues dans le deuxième projet de Déclaration ministérielle, présenté par le Président du Conseil général et le Directeur général. Dans ce projet, dont nous sommes saisis, l'extension de la protection additionnelle des indications géographiques est considérée comme une question liée à la mise en œuvre et devrait par conséquent être examinée en priorité: des mesures appropriées doivent donc être recommandées d'ici à la fin de 2002.

Le processus de la mondialisation a mis le développement au centre des travaux de l'OMC. Si le système commercial multilatéral veut conserver et accroître sa crédibilité, il doit s'intéresser tout particulièrement aux préoccupations et aux besoins spécifiques de ses Membres les moins avantagés. Nous appuyons par conséquent énergiquement un réexamen des dispositions relatives au traitement spécial et différencié en vue de les renforcer et de les rendre plus précises, plus efficaces et plus opérationnelles. Nous sommes convaincus que cela n'est possible que sur la base de critères et d'indicateurs économiques objectifs. Selon nous, des droits, des privilèges et une certaine flexibilité en ce qui concerne le respect des obligations ne devraient pas être accordés à des catégories de pays définies de manière subjective, mais uniquement sur la base de critères objectifs. En outre, nous estimons que les droits, privilèges et flexibilités particuliers accordés à certaines catégories de pays pour ce qui est du respect des obligations appartiennent à tous les Membres qui répondent aux critères et/ou aux indicateurs économiques objectifs en fonction desquels ces catégories sont établies. C'est à ces conditions que nous sommes prêts à adopter la Déclaration proposée, et en particulier son paragraphe 37, la décision concernant les questions et préoccupations liées à la mise en œuvre (JOB(01)/139/Rev.1) et les procédures (document G/SCM/W/471).

Avec la Déclaration ministérielle proposée, nous établirons un nouveau programme de travail ambitieux pour les prochaines années. Ce programme prévoit des négociations qui entraîneront des modifications des accords existants et l'élaboration de nouveaux accords. Il existe toutefois d'autres questions, non prévues dans ce programme, qui ne nécessitent aucune modification des accords mais qui présentent néanmoins une importance particulière pour le fonctionnement de l'OMC et l'avenir du système commercial multilatéral.

Une de ces questions institutionnelles, au programme de l'Organisation depuis la Conférence de Seattle, est la question de la transparence interne et externe et de la participation au processus de décision au sein de l'OMC. Nous sommes d'avis que l'OMC devrait poursuivre ses travaux sur la question de la transparence interne et adopter des décisions concrètes qui offriraient des garanties contre les pratiques non transparentes comme par exemple la présentation de propositions au dernier moment, la distribution limitée de documents officiels sous forme électronique, les retards dans la distribution des comptes rendus et la mise en distribution générale des documents, etc.

Un autre problème grave au niveau des procédures a éloigné l'OMC de ses travaux de fond pendant quelques mois avant la Conférence de Seattle. Il s'agit de la nécessité d'élaborer des procédures claires et efficaces pour la nomination du Directeur général. Il avait été décidé que de telles procédures seraient adoptées d'ici à septembre 2000, mais les travaux sur ce point n'ont pas sérieusement commencé.

Nous estimons que ces questions devraient être examinées par le Conseil général à titre prioritaire et que des dates butoirs devraient être fixées pour l'adoption de décisions concrètes à leur sujet.

J'espère que cette conférence parviendra à prendre une décision sur le programme de travail proposé et que dans deux ans nous pourrons en voir les premiers résultats.
